Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026029-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/02/2026

L'an 2026 et le 20 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick (Arrivée à 18h53), SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M CARLETTO René, HOUSSIN Yvette à MME GRU Nathalie, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine
Secrétaire de Séance : Mme Yvette HOUSSIN

15. 2026 -029 ENSEIGNEMENT (8.1) - Crédits ouverts aux écoles privées - Fournitures scolaires

Il est exposé à l'assemblée que le montant de l'allocation de fournitures scolaires à attribuer aux établissements privés pour 2026 est proposé comme suit :

Ecoles privées	Effectifs Guérois (01/01/2026)	Forfait	TOTAL
Ste Thérèse maternelle	52	44,20	2 298,40
Ste Jeanne d'Arc maternelle	104	44,20	4 596,80
Sous total maternelle	*156*		*6 895,20*
Ste Thérèse élémentaire	42	44,20	1 856,40
Ste Jeanne d'Arc élémentaire	155	44,20	6 851,00
Sous total élémentaire	*197*		*8 707,40*
TOTAL	**353**		**15 602,60**

Le montant du forfait alloué est proposé inchangé.

Il convient de rappeler au Conseil Municipal que lors de la séance du 04/04/2025, en même temps que le montant annuel 2025 des allocations au titre des fournitures scolaires, une avance pour 2026 avait été votée

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026029-DE

afin de ne pas grever le fonctionnement des écoles et qu'il faut donc la soustraire du reste à verser.

Rappel des avances votées :

Ecoles privées	Avance 2026
Ste Thérèse maternelle	651,95
Ste Jeanne d'Arc maternelle	1 204,45
Sous total maternelle	*1 856,40*
Ste Thérèse élémentaire	629,85
Ste Jeanne d'Arc élémentaire	1 624,35
Sous total élémentaire	*2 254,20*
TOTAL	**4 110,60**

Le versement du reliquat sera effectué en 3 fois à échéance régulière.

Ecoles privées	Solde 2026	AOUT	OCT	DEC
Ste Thérèse maternelle	1 646,45	548,00	548,00	550,45
Ste Jeanne d'Arc maternelle	3 392,35	1 130,00	1 130,00	1 132,35
Sous total maternelle	*5 038,80*	*1 678,00*	*1 678,00*	*1 682,80*
Ste Thérèse élémentaire	1 226,55	408,00	408,00	410,55
Ste Jeanne d'Arc élémentaire	5 226,65	1 742,00	1 742,00	1 742,65
Sous total élémentaire	*6 453,20*	*2 150,00*	*2 150,00*	*2 153,20*
TOTAL	**11 492,00**	3 828,00	3 828,00	3 836,00

Enfin, dans un souci d'anticipation des besoins des écoles lors du prochain premier trimestre 2027, il convient dès maintenant de prévoir le principe d'avance du montant des allocations de fournitures scolaires dans la limite du quart du montant total voté lors de cette séance, à savoir :

Ecoles privées	Avance 2027
Ste Thérèse maternelle	574,60
Ste Jeanne d'Arc maternelle	1 149,20
Sous total maternelle	*1 723,80*
Ste Thérèse élémentaire	464,10
Ste Jeanne d'Arc élémentaire	1 712,75
Sous total élémentaire	*2 176,85*
TOTAL	**3 900,65**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter cette délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A la majorité (pour : 25 contre : 0 abstention : 1)
M. SARRAZIN ne prend pas par au vote

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER